

LES ESPECES DE LA FAUNE Carte 8	LA LAMPROIE MARINE (<i>PETROMYZON MARINUS</i>)
--	---

Espèce

Classification

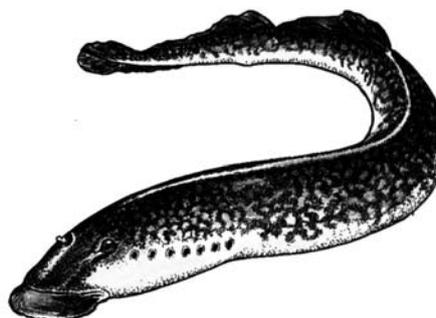
Poisson

Code Natura 2000 : 1095

Description et écologie

La Lamproie marine est un poisson migrateur au corps d'anguille, d'une longueur moyenne de 80 cm. Les adultes, qui parasitent d'autres poissons, vivent en mer dans les eaux côtières, et retournent en eau douce, d'avril à juin, pour se reproduire dans les eaux courantes jusqu'à 500 km de la mer.

La larve vit dans un terrier en zone sablo-limoneuses pendant 5 à 7 ans, avant de repartir vers la mer.



Source : Inventaire de la faune de France, Nathan, MNHN, Paris, France, 1992

Evolution historique et répartition - Etat de conservation

La Lamproie marine, qui a fortement régressé dans toute la France depuis le début du siècle, se reproduit dans les petits fleuves de Bretagne, dans le bassin de la Loire, en Gironde, dans l'Adour, dans le Rhône, et dans certains cours d'eau côtiers méditerranéens. Elle est inscrite sur la liste rouge en catégorie "vulnérable".

En Auvergne, l'espèce est mal connue au niveau régional : 3600 individus ont été recensés à Vichy en 2004 ce qui constitue l'effectif enregistré le plus élevé depuis la mise en service de la station de comptage en 1996. Un sujet a également été comptabilisé à la station de Langeac, en Haute-Loire, ce qui montre une extension de la colonisation de l'Allier amont (la limite observée ces dernières années se situait plus en aval, aux environs de Brioude).

Le secteur du Val d'Allier constitue à la fois une zone de transit et de reproduction : des frayères sont présentes sur l'Allier jusqu'à Brioude (43), ainsi que sur la Sioule, la Dore et le bas Alagnon.

Etat de conservation : défavorable sur l'ensemble du cours de l'Allier, mais en voie d'amélioration.

Enjeu patrimonial

L'axe Loire-Allier a une responsabilité forte à l'échelle nationale et européenne pour la préservation des poissons migrateurs dont la Lamproie marine, espèce vulnérable au niveau national.

Habitat de la Lamproie marine

Description de l'habitat

La Lamproie marine est une espèce aquatique, qui utilise le lit de plein bord de l'Allier pour ses migrations.

Exigences écologiques

Pour les secteurs de migration l'exigence principale de l'espèce est la libre circulation indispensable à la remontée des géniteurs jusqu'aux frayères et à la dévalaison des jeunes jusqu'à la mer. La préservation ou le rétablissement des axes migratoires sont donc indispensables au maintien des populations.

Le site du Val d'Allier constitue par ailleurs un secteur de reproduction de l'espèce dont les exigences sont très strictes en termes de granulométrie, de vitesse du courant et de hauteur d'eau (faciès de courant supérieur à 40 cm/s et profondeur supérieure à 50 cm). Des fonds stables et non colmatés de graviers, de galets ou de pierres, sont indispensables au succès de la reproduction. L'espèce est également très sensible à toute pollution du sédiment ou de l'eau interstitielle, les larves restant enfouies pendant plusieurs années dans les dépôts sableux.

Dynamique naturelle de l'habitat

La constante évolution du lit du cours d'eau, soumis à une importante dynamique fluviale, a peu d'influence sur cette espèce, en dehors des périodes de reproduction. Le seul facteur à prendre en compte est l'enfoncement du lit qui peut rendre inefficaces les dispositifs de franchissement des barrages.

Sensibilités et facteurs d'évolution

	<i>Facteurs qui contribuent à l'état de conservation favorable</i>	<i>Facteurs qui contrarient l'état de conservation favorable</i>
<i>Facteurs naturels</i>	Dynamique fluviale, qui crée des zones favorables au frai de l'espèce. Présence de biotopes favorables à la reproduction de l'espèce en amont.	
<i>Facteurs humains</i>	Création de dispositifs de franchissement adaptés, comme celui du pont-barrage de Vichy. Une certaine concentration de matière organique dans les sédiments peut être favorable aux jeunes qui se nourrissent essentiellement d'algues.	Obstacles empêchant la libre remontée des géniteurs Activités anthropiques (barrages, recalibrages, dragages, seuils ...). Dégradation de la qualité de l'eau et des sédiments (où vivent les larves). Braconnage éventuel au pied des barrages.

Au niveau du site " Val d'Allier-Pont du Château/Jumeaux-Alagnon ", le seuil de la prise d'eau de la banque de France a été récemment échancre pour sécuriser le passage des embarcations. Des difficultés persistent néanmoins, en débits faibles, au niveau des **seuils marneux des Madeleines** et du **pont de l'autoroute A72**. Un projet d'aménagement du franchissement (passe à bassins de grandes dimensions) a été établi en 2000 mais n'a toujours pas été réalisé. Certaines années, des interventions ponctuelles de déroctage du seuil des Madeleines ont été effectuées pour améliorer le passage des poissons : cet obstacle est à surveiller.

Sur l'Alagnon aval, un seul obstacle est signalé : le **seuil de la Roche (commune de Beaulieu)**, qui est le bief d'un ancien moulin. Sa destruction est prévue dans le Contrat de Rivière, mais les dernières crues ont dégradé l'ouvrage qui ne constituerait plus, actuellement, un obstacle à la migration des poissons. Le propriétaire en a cédé le droit d'eau et l'usage au SIGAL (Syndicat Interdépartemental de Gestion de l'Alagnon et de ses affluents), qui a prévu de l'araser.

Préconisations de gestion

Concernant l'habitat :

- Assurer la libre circulation, dans les deux sens, afin de permettre la remontée des géniteurs et la descente des jeunes.
- Lutte contre la pollution des eaux et des sédiments, où vivent les juvéniles.
- Préserver la qualité physique de l'habitat en tête de bassin (exigences très strictes pour la reproduction : fonds stables, non colmatés de graviers, de galets ou de pierres).
- Préserver le biotope naturel par arrêt des recalibrages et des dragages.

Concernant l'espèce :

- Lutte contre le braconnage au pied des barrages.
- Mesures de conservation et de restauration des espèces : la Lamproie marine fait l'objet du plan de gestion des poissons migrateurs à l'échelle nationale.
- Suivi des remontées.
- Suivi de l'espèce au niveau régional pour préciser la localisation des sites de frayères pour mieux protéger l'habitat.